

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2020_ 0103

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2020,
L'an deux mille vingt, le vendredi 26 juin 2020, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est assemblé au lieu exceptionnel, salle du COSOM (Centre Omnisport Municipal), 30 Cours des Roches à Noisiel, sous la présidence de **M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, Mme JEGATHEESWARAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme NEDJARI, M. TIENG, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme TROQUIER, M. RATOUCNIAK, Mme VICTOR-LE ROCH, M. DUMONT, Mme VISKOVIC, M. FONTAINE, Mme NATALE, M. BRICOGNE, Mme CAMARA - SAKHO, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, Mme ROTOMBE, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme PERRIN, M. CHAVANCE, M. DRAME, Mme PERUGIEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :

M. Aboudou, qui a donné pouvoir à M. Tieng jusqu'à son arrivée à 19 h 20

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NATALE

Arrivée de M. Aboudou à 19 h 20, avant l'examen du point 2 de l'ordre du jour
Sortie de Mme Safi lors du vote du point 10 de l'ordre du jour
Sortie de M. Chavance lors du vote du point 28 de l'ordre du jour

Point 32 : Convention de partenariat avec le Commissariat de Noisiel pour la mise en place d'une permanence prévention et accompagnement des violences intrafamiliales

- suite DEL2020_ **0103**
portant convention de partenariat avec le Commissariat de Noisiel pour la mise en place d'une permanence
prévention et accompagnement des violences intrafamiliales (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la commune de Noisiel s'est engagée, depuis plusieurs années, dans la mise en place d'actions centrées sur la prévention et la gestion des conflits, la prévention de la délinquance, la prévention et l'accompagnement des violences intrafamiliales,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place des permanences assurées par le délégué à la cohésion police-population, au sein de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne LACORE, en lien avec médiatrice de quartier, le service jeunesse et les intervenants de l'espace « Famille »,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention de partenariat entre la Commune de Noisiel et le commissariat de Noisiel,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 juin 2020,

VU la convention,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain FONTAINE , adjoint au maire chargé de la Petite Enfance, de la Famille et de la Santé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention de partenariat relative aux actions menées entre la Commune de Noisiel et le commissariat de Noisiel,

AUTORISE Monsieur Le Maire à la signer ainsi que tout document ou avenant portant sur cette convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIĆ



Transmis au représentant de l'Etat le **30 JUIN 2020**
Publié au RAA le **30 JUIN 2020**